

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**MERCREDI
LE 17 MAI 2021**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu tenue le dix-septième jour de mai deux mille vingt-et-un, à douze heures quarante-cinq (12h45), à l'endroit ordinaire des séances.

Considérant l'actuelle pandémie causée par la COVID-19 et en vertu du décret 689-2020 du 25 juin 2020 de même que des arrêtés ministériels 2020-029 du 26 avril 2020, 2020-049 du 4 juillet 2020 et 2020-104 du 15 décembre 2020, la séance du conseil municipal de la MRC du Haut-Richelieu est enregistrée et se tient sans public. Les membres du conseil y participent en personne, en visioconférence Zoom et par téléphone. Un avis a été publié à l'effet que toute personne peut, préalablement à la séance, acheminer ses questions via le site internet de la MRC.

Étaient présents par téléphone : M. Réal Ryan, préfet et maire de Noyan et M. Jacques Lemaistre-Caron, Lacolle.

En personne : M. Patrick Bonvouloir, préfet suppléant et maire de Sainte-Brigide-d'Iberville.

En visioconférence : M. Serge Beaudoin, Saint-Georges-de-Clarenceville, Mme Suzanne Boulais, Mont-Saint-Grégoire, Mme Danielle Charbonneau, Henryville, M. Jacques Desmarais, Saint-Blaise-sur-Richelieu, M. Jacques Landry, Venise-en-Québec, M. Alain Laplante, Saint-Jean-sur-Richelieu, M. Jacques Lavallée, Sainte-Anne-de-Sabrevois, M. Claude Leroux, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, M. Luc Mercier, Saint-Alexandre, M. Martin Thibert, Saint-Sébastien, et, conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c.0-9), Mme Sonia Chiasson, conseillère municipale de Noyan.

Absence motivée : M. Pierre Chamberland, Saint-Valentin.

Ladite séance extraordinaire du conseil de la MRC du Haut-Richelieu ayant été dûment convoquée par le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Richelieu, Mme Joane Saulnier et ce, par courrier recommandé, le tout aux fins de satisfaire aux exigences de l'article 156 du Code municipal.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du préfet, M. Réal Ryan.

Également présente en personne : Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

12 h 45 **Ouverture de la séance/Constatation de la transmission de
l'avis spécial/Adoption de l'ordre du jour/Déclaration d'intérêts**

Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts

CONSIDÉRANT l'avis spécial donné le 13^e jour du mois de mai 2021 et acheminé par courrier recommandé le 13 mai 2021 tel qu'il apparaît à l'original de cet avis, convoquant ainsi les membres du conseil de la MRC du Haut-Richelieu à savoir, le préfet, M. Réal Ryan, Noyan, et les conseillers régionaux suivants : M. Patrick Bonvouloir, Sainte-Brigide-d'Iberville, M. Serge Beaudoin, Saint-Georges-de-Clarenceville, Mme Suzanne Boulais, Mont-Saint-Grégoire, M. Pierre Chamberland, Saint-Valentin, Mme Danielle Charbonneau, Henryville, M. Jacques Desmarais, Saint-Blaise-sur-Richelieu, M. Jacques Landry, Venise-en-Québec, M. Alain Laplante, Saint-Jean-sur-Richelieu, M. Jacques Lavallée, Sainte-Anne-de-Sabrevois, M. Jacques Lemaistre-Caron, Lacolle, M. Claude Leroux, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, M. Luc Mercier, Saint-Alexandre, M. Martin Thibert, Saint-Sébastien et, conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c.0-9), Mme Sonia Chiasson, conseillère municipale de Noyan.

CONSIDÉRANT l'avis transmis le 13 mai 2021 à l'effet qu'il sera pris en considération les sujets suivants à savoir:

PV2021-05-17

12 h 45 Ouverture de la séance et constat que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par le Code municipal.

Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts.

1.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1.1 Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville - Sortie 48 : Demande d'aide financière.

2.0 VARIA

2.1 Tout autre sujet pourra être discuté si tous les membres sont présents.

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

4.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

M. Claude Leroux, appuyé de M. Martin Thibert, propose l'adoption de l'ordre du jour tel que proposé.

Mme Suzanne Boulais demande l'ajout du point 1.2 : Développement Innovations Haut-Richelieu inc. : Demande d'aide financière (329 489,70\$).

M. Alain Laplante, maire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, se prononce contre l'amendement proposé par Mme Suzanne Boulais. Considérant les règles de la double majorité, le point 1.2 ne peut être ajouté à l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE;

16284-21 Sur proposition du conseiller régional M. Claude Leroux, Appuyée par le conseiller régional M. Martin Thibert,

IL EST RÉSOLU:

L'ordre du jour est adopté.

ADOPTÉE

Le directeur général et secrétaire-trésorier constate que M. Patrick Bonvouloir, maire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, se retire des délibérations en expliquant la situation de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts dans laquelle il se trouve relativement au dossier de déploiement internet haute-vitesse.

1.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1.1 Sainte-Brigide-d'Iberville - Déploiement d'internet haute-vitesse - Aide financière

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Richelieu a compétence en matière de développement économique;

CONSIDÉRANT QUE l'accès internet haute-vitesse est essentiel pour la qualité de vie et le développement économique;

CONSIDÉRANT QU'un grand projet agroalimentaire est en voie de réalisation dans le secteur de la sortie 48 de l'autoroute 10 à Sainte-Brigide-d'Iberville;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'avère essentiel aux activités agricoles du territoire;

CONSIDÉRANT le surplus non affecté de la Partie II du budget payé par les municipalités d'Henryville, Lacolle, Mont-Saint-Grégoire, Noyan, Saint-Alexandre, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Georges-de-Clarenceville, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Saint-Sébastien Saint-Valentin, Sainte-Anne-de-Sabrevois, Sainte-Brigide-d'Iberville et Venise-en-Québec;

PV2021-05-17

EN CONSÉQUENCE;

16285-21 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron, appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry, le représentant de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ne participant pas à cette décision puisqu'il s'agit de la Partie II du budget;

M. Alain Laplante s'exprime contre la résolution même s'il n'a pas droit de vote;

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu octroie une aide financière d'un maximum de 160 000\$ à la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville pour le déploiement de la fibre optique dans le secteur de la sortie 48 de l'autoroute 10;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin à même le surplus non affecté de la Partie II du budget.

ADOPTÉE

M. Alain Laplante demande d'inscrire son désaccord relativement à la résolution 16285-21.

Le directeur général et secrétaire-trésorier constate que M. Patrick Bonvouloir, maire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, réintègre les délibérations.

M. Martin Thibert propose de tenir une autre séance extraordinaire le plus tôt possible pour statuer sur la demande d'aide financière de Développement Innovations Haut-Richelieu dans le but de finaliser la desserte en internet haute-vitesse de 678 résidences d'ici septembre 2022. M. Claude Leroux appuie. M. Alain Laplante souhaite plutôt une réunion de travail. M. Laplante mentionne qu'il est contre l'ajout d'une résolution visant une séance extraordinaire. Considérant les règles de la double majorité, la résolution visant à tenir une séance extraordinaire n'est pas adoptée.

2.0 VARIA

Aucun autre sujet n'est discuté considérant l'absence d'un (1) membre.

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

4.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

16286-21 Sur proposition du conseiller régional M. Claude Leroux, Appuyée par le conseiller régional M. Alain Laplante,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, ce 17 mai 2021.

ADOPTÉE

Réal Ryan,
Préfet

Me Joane Saulnier,
Directeur général et secrétaire-trésorier